



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/INS/8(Add.1)

Section institutionnelle

INS

Date: 29 octobre 2013

Original: anglais

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suivi de la résolution sur la situation des syndicats aux Fidji, adoptée par le Conseil d'administration à sa 316^e session (novembre 2012)

Addendum

Proposition du gouvernement de la République des Fidji

La République des Fidji va tenir ses premières élections générales véritablement démocratiques conformément à la Constitution qui a été promulguée le 6 septembre 2013.

Les Fidji doivent d'urgence préparer les textes de loi, les procédures et les infrastructures nécessaires pour ces élections qui, en vertu de la Constitution, doivent se tenir au plus tard le 30 septembre 2014.

Les partenaires internationaux des Fidji ont salué les progrès accomplis par le pays sur la voie d'élections générales libres et régulières d'ici à septembre 2014 et se sont engagés à lui fournir à cette fin une assistance technique et financière. Cette année, l'Union européenne, le Commonwealth et la Nouvelle-Zélande ont mené conjointement une analyse concernant le bureau des élections et, suite à la publication de leur rapport, deux experts de l'Union européenne, deux experts de la Nouvelle-Zélande et trois experts de l'Australie ont été dépêchés aux Fidji, où ils collaborent activement avec le gouvernement à la préparation des élections générales.

Le gouvernement des Fidji s'est engagé à recevoir la mission de contacts directs du BIT.

Le gouvernement est persuadé que la mission doit être invitée à se rendre aux Fidji peu après les élections générales de septembre 2014. Le pays pourra ainsi consacrer toute son attention à la préparation et à la tenue de ces élections; une fois celles-ci passées, la mission sera plus utile aux Fidji car elle interviendra dans un environnement politiquement neutre et pourra apporter au nouveau Parlement des solutions appropriées aux critiques formulées contre le pays. Ce serait également la solution la moins coûteuse pour toutes les parties car une seule mission suffira.

Au vu de ce qui précède, le gouvernement propose ce qui suit au Conseil d'administration du BIT:

1. que le Conseil d'administration prenne acte des progrès accomplis par les Fidji sur la voie d'élections générales véritablement démocratiques d'ici à septembre 2014, conformément à la Constitution;
2. que le Conseil d'administration prenne acte par ailleurs du ferme engagement pris par le gouvernement de recevoir la mission de contacts directs peu après les élections générales;
3. que, afin que la mission de contacts directs soit en mesure, conformément à son mandat, de fournir aux Fidji des solutions après les élections générales, le BIT dépêche sur place l'an prochain un haut fonctionnaire chargé d'aider le pays à se préparer à la venue de la mission de contacts directs, et notamment à établir le mandat de cette dernière;
4. que, pendant la visite du haut fonctionnaire du BIT, une aide soit également fournie aux Fidji pour l'élaboration et l'adoption d'un programme par pays de promotion du travail décent, en concertation avec les partenaires tripartites;
5. que toutes les questions relatives à la mission de contacts directs et au programme de promotion du travail décent soient soumises au Conseil d'administration du BIT pour approbation et adoption à sa session de juin 2014;
6. que la mission de contacts directs se rende aux Fidji peu après les élections générales de septembre prochain, et qu'elle soumette son rapport au Conseil d'administration à sa session de novembre 2014;
7. que l'examen de la quinzième question à l'ordre du jour soit reporté à la session du Conseil d'administration de novembre 2014.

(Signé) M. Jone Usamate

ministre du Travail,
des Relations professionnelles
et de l'Emploi